

45<sup>e</sup>  
FESTIVAL INTERNATIONAL  
DE LA BANDE DESSINÉE  
**ANGOULÊME**

**RÈGLEMENT CONCOURS  
CHALLENGE DIGITAL  
2018**

25 - 28 JANVIER 2018

**Art. 1:** La société 9<sup>e</sup>Art+, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 71 rue Hergé – 16000 Angoulême, société organisatrice du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro B 499 371 433, 2013, organise un concours international intitulé "CHALLENGE DIGITAL" débutant le 5 juillet 2017 et dont la date limite de participation est fixée au 27 novembre 2017 à minuit.

**Art 2:** Ce concours est gratuit, ouvert aux créateurs de bande dessinée, âgés de 18 ans ou plus, francophones, dans le monde entier. Les lauréats Challenge Digital des années précédentes ne peuvent pas participer au concours.

**Art. 3:** Les participants doivent envoyer une bande dessinée numérique d'expression française, anglaise ou sans parole, accompagnée d'un titre, d'un synopsis présentant l'œuvre (maximum 300 caractères) et d'une couverture de l'œuvre. Tous les styles et les genres de bandes dessinées sont autorisés sous réserve du respect des bonnes mœurs ou de l'ordre public.

**Art. 4:** Les participants devront envoyer un mail contenant le titre, la date de leurs créations, le format du fichier utilisé ainsi que l'URL où est hébergée l'œuvre, ou si elle est hébergée sur la plateforme gratuite BDJEUNECREATION (<http://bdjeunecreation.bdangouleme.com>) mise à disposition, avec la mention Concours CHALLENGE DIGITAL 2018 à l'adresse suivante: [tmourier@bdangouleme.com](mailto:tmourier@bdangouleme.com) pour en informer les organisateurs et s'engagent à maintenir l'œuvre en ligne de leur envoi. Les œuvres postées après ce délai ou indisponibles à l'URL indiquée ne pourront pas participer au concours.

Il est précisé que seules les créations respectant ces étapes (envoi par mail et mise en ligne sur une URL dédiée ou sur la plateforme BDJEUNECREATION <http://bdjeunecreation.bdangouleme.com>) pourront faire partie de la liste du concours.

Il est autorisé d'envoyer plusieurs participations différentes. Tout participant ayant transmis des informations non conformes, incompréhensibles, incomplètes ou dans des fichiers non conformes ou illisibles sera éliminé.

**Art. 5:** Le Jury, composé de professionnels sélectionnera 10 bandes dessinées parmi les œuvres déposées. Puis dans un second temps, le Jury élira trois lauréats (parmi les 10 sélectionnés) selon les critères de sélection suivants : la qualité de l'histoire et la narration, la composition et le graphisme, la pertinence et l'attrait de l'utilisation de l'outil numérique, un regard neuf sur la bande dessinée numérique.

**Art. 6:** Les dotations attribuées à ce concours sont les suivantes : une bourse de 750€ au premier lauréat du Challenge Digital, une bourse de 500€ pour le second et de 250€ pour le troisième. Le montant des bourses sera réglé avant le 30 juin 2018 par la société 9<sup>e</sup>Art+.

Les trois lauréats seront invités du jeudi 25 janvier au samedi 27 janvier 2018 à Angoulême (hébergement chez l'habitant et transport sur la base d'un voyage SNCF deuxième classe à partir de la gare la plus proche du domicile des sélectionnés pris en



charge par la société 9<sup>e</sup>Art+, sans exigence de la part des sélectionnés, frais de séjours non compris). Les sept autres sélectionnés bénéficieront chacun d'un pass 4 jours d'accès au Festival.

**Art. 7:** Les créations des dix auteurs sélectionnés feront l'objet d'une exposition numérique du jeudi 25 janvier au dimanche 28 janvier 2018 (au sein du Pavillon Jeunes Talents®). En parallèle, ces créations resteront en ligne sur le site où elles bénéficieront pendant 6 mois d'une mise en avant particulière. L'autorisation de mise en ligne est accordée pour la durée des droits de propriété intellectuelle des auteurs des créations.

**Art. 8:** Dans la mesure où tous les participants envoient leur candidature par mail, ils reconnaissent avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales. Cet article stipule notamment que les Auteurs, autorisent expressément et à titre gratuit la société 9<sup>e</sup>Art+ à reproduire la bande dessinée (en tout ou partie) sur tous supports de communication et notamment sur le site internet du Festival, la plateforme BDJEUNECREATION et les réseaux sociaux du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

**Art. 9:** La société 9<sup>e</sup>Art+ se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

**Art. 10:** Le présent règlement est déposé en l'Étude de la SCP ZERDOUN & DEENEN-LAURAIN, Huissiers de Justice, 4 rue Raymond Audour – 16000 ANGOULEME. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur. Le règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société 9<sup>e</sup>Art+/Festival International de la Bande Dessinée «Challenge digital», 71 rue Hergé 16000 ANGOULEME ou sur [www.bdangouleme.com](http://www.bdangouleme.com) ou peut être consulté librement sur ce même site.

**Art. 11:** Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation, sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

**Art. 12:** Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de procédure civile.

**Art. 13:** Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant.

**Art. 14:** Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

©Le Fauve / Lewis Trondheim / 9<sup>e</sup>Art+

Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême – 9<sup>e</sup>Art+  
71 rue Hergé - 16000 Angoulême - France / Tél. 33 (0)5 45 97 86 50

Email : [info@bdangouleme.com](mailto:info@bdangouleme.com)  
[www.bdangouleme.com](http://www.bdangouleme.com)

